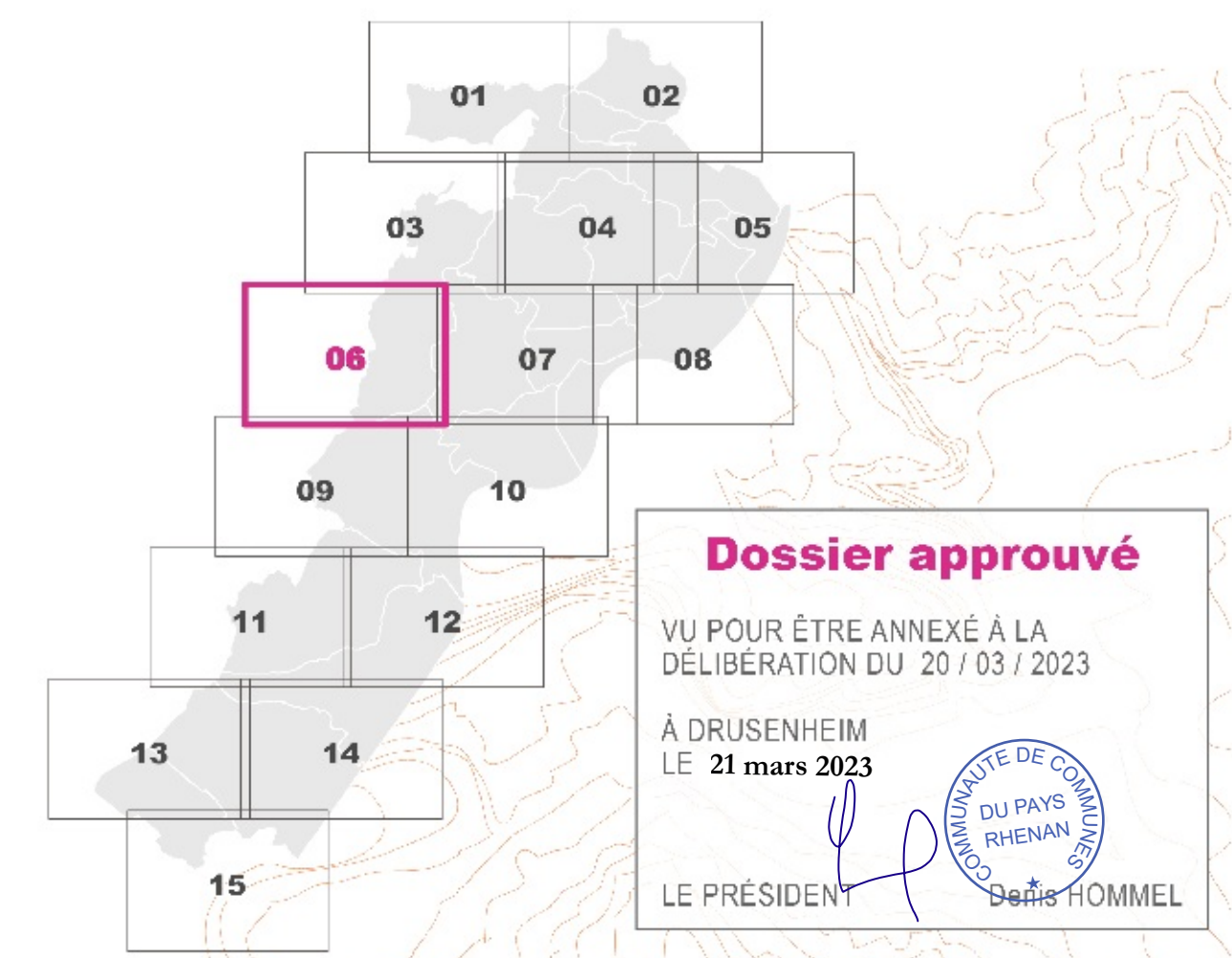


**PLAN LOCAL
D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**



Dossier approuvé

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA
DÉLIBÉRATION DU 20 / 03 / 2023

À DRUSENHEIM
LE 21 mars 2023

LE PRÉSIDENT



PLAN DES SUP N° 06

Dalhunden, Drusenheim, Sessenheim et Soufflenheim

Echelle : 1 / 5 000



LEGENDE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

++++ limite communale

CONSERVATION DU PATRIMOINE

● **Naturel**

- **Forêt**

forêt de protection - A7

- **Eau**

point de captage d'eau potable - AS1

protection des eaux potables,
périètre de protection rapproché - AS1

protection des eaux potables,
périètre de protection éloigné - AS1

canalisation publique d'eau potable - A5

- **Réserve naturelle**

réserve naturelle - AC3

● **Culturel**

- **Monument historique**

périètre de protection des monuments
historiques, des sites classés et inscrits - AC1

**UTILISATION DE CERTAINES
RESSOURCES ET EQUIPEMENTS**

● **Energie**

- **Electricité - gaz**

périètre de servitude autour
d'une ligne d'électricité - I4

périètre de servitude autour d'une
canalisation de gaz - I3

- **Hydrocarbure**

construction et exploitation de pipe-line - I1

● **Communication**

- **Cours d'eau**

zone de protection contre
les inondations du Rhin - PM1bis

servitude visant à interdire l'extraction
sans autorisation de matériaux à moins
de 11,70 mètres de la limite des rivières
domaniales et des canaux - EL3

- **Voie ferrée et aérotrain**

servitude relative au chemin de fer - T1

servitudes relatives aux interdictions
d'accès devant les propriétés limitrophes
des autoroutes, routes express
et déviations d'agglomération - EL11

- **Télécommunication**

zone spéciale de dégagement - PT2

servitude attachée aux réseaux
de télécommunication - PT3

**SALUBRITÉ ET
SECURITÉ PUBLIQUE**

- **Sécurité publique**

servitude relative aux installations
classées pour l'environnement - PM2

zonage réglementaire des PPRT - PM3

zone d'interdiction stricte "R"

zone d'interdiction "r"

zone d'autorisation sous conditions "B"

zone d'autorisation sous conditions "b"

zone grise "G" (emprise des sites seveso
seuil haut à l'origine du risque)

zone de recommandation "v"

secteur potentiel d'expropriation

PPRI de la Zorn et
du Landgraben - PM1

zone à préserver

zone constructible
sous conditions

zone arrière digue

zone sécurisée
arrière digue

PPRI de la Moder et PPRI
de Gamsheim-Kilstedt - PM1

zone rouge foncé

zone rouge clair

zone orange

zone bleu foncé

zone bleu clair

sous-épaveur
bleu très clair

zone de sécurité

zone d'intérêt
stratégique

Plan établi sur la base des couches d'information géographique transmises par les services de l'Etat compétents.

Fond de plan : cadastre 2021

